

Attestation

L'organisation suisse pour la protection climatique myclimate atteste que

Camenzind + Co AG

a effectué une contribution volontaire en faveur de la protection climatique durable en compensant la quantité suivante de CO₂ dans des projets de protection climatique de myclimate :

Quantité de CO₂: 67.55 t

Entreprise climatiquement neutre 2011

Zurich, 7 février 2011



René Estermann
Directeur

Attestation No: 10387

myclimate – The Climate Protection Partnership est une fondation à but non lucratif de droit fédéral, au bénéfice d'une exemption fiscale, qui s'engage pour la protection climatique.

Date de la décision : 30 août 2005,
Numéro de dossier : 05 10 423